

À VOUS LA RÉGION



ENTREPRISES

DÉCOUVREZ LES NOUVELLES
AIDES FINANCIÈRES
RÉGIONALES



LES POINTS CLÉS DE LA REFORME DES AIDES RÉGIONALES AUX ENTREPRISES

LES ENTREPRISES FRANCILIENNES ÉVOLUENT, LES AIDES RÉGIONALES QUI LEUR SONT DESTINÉES CHANGENT AUSSI.



SIMPLIFIÉ

→ Pour mieux accompagner les entreprises franciliennes, de leur création jusqu'à leur développement à l'international, sans oublier les phases de difficulté, la Région Île-de-France a simplifié et clarifié son dispositif d'aides aux TPE et PME.



→ La Région propose un nouveau système d'aides régionales aux entreprises - PM'up, Innov'up, TP'up, Back'up et renforce son partenariat auprès de Bpifrance avec le Prêt croissance TPE-PME et le Fonds régional de garantie.

VOLONTARISTE



AGILE

→ L'objectif : aider les entreprises en fonction de leurs besoins et s'adapter à leurs difficultés réelles. Accélérer son développement, financer ses projets de R&D, surmonter ses périodes de difficultés, accéder à un prêt bancaire : à chaque besoin, son aide régionale.



→ Tous ces dispositifs sont accessibles en ligne via le portail internet de la Région : www.iledefrance.fr/aides-entreprises

CONNECTÉ



TPE-PME

QUELLES AIDES FINANCIÈRES SONT FAITES POUR VOUS ?



LES AIDES DISPONIBLES



COMBIEN DE SALARIÉS
COMPTEZ-VOUS
DANS VOTRE ENTREPRISE ?



Financer vos projets d'innovation



Pour toutes les entreprises

- Innov'up p. 7 →
- Projets collaboratifs de R&D p. 8 →

Développer votre entreprise, soutenir votre croissance ou accéder à un prêt bancaire



De 0 à 4

De 5 à 9

De 10 à 49

De 50 à 250

- TP'up p. 7 →
- Prêt croissance TPE-PME p. 9 →
- Fonds régional de garantie p. 9 →
- PM'up p. 6 →
- TP'up p. 7 →
- Prêt croissance TPE-PME p. 9 →
- Fonds régional de garantie p. 9 →

- PM'up p. 6 →
- Prêt croissance TPE-PME p. 9 →
- Fonds régional de garantie p. 9 →
- PM'up p. 6 →
- Fonds régional de garantie p. 9 →

Être accompagné pour surmonter vos difficultés



De 10 à 250

- Back'up p. 8 →

LES 7 NOUVELLES SOLUTIONS FINANCIÈRES RÉGIONALES

PM'up, TP'up, Innov'up, Back'up...



POUR QUI ?



POUR QUOI ?



COMBIEN ?

PM'UP

LA SOLUTION DES PME À FORT POTENTIEL

Avec plus de 1 200 entreprises financées, PM'up est devenu un véritable label pour les PME à fort potentiel de développement.

● POUR QUI ?

Les PME d'au moins 5 salariés, implantées en Île-de-France, portant une stratégie de croissance.

● POUR QUOI ?

Financer des actions d'investissement, de brevets, de conseil, de développement international et de recrutement de cadres.

● COMBIEN ?

Une subvention de 250 000 euros maximum et un accompagnement durant 3 ans.

Plus d'informations : www.iledefrance.fr/pmup

TP'UP

LA SOLUTION DES PETITES ENTREPRISES

● POUR QUI ?

Les TPE de moins de 10 salariés, réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et implantées en Île-de-France.

● POUR QUOI ?

Pour financer les investissements, le développement à l'international, la transition numérique et écologique (achat d'équipement informatique, achat de véhicules propres).

● COMBIEN ?

Une subvention allant jusqu'à 55 000 euros.

Plus d'informations :

www.iledefrance.fr/tpup



INNOV'UP

LA SOLUTION DE TOUS LES PROJETS D'INNOVATION

Innov'up est une boîte à outils qui vous aidera à consolider le passage de l'idée à la commercialisation de votre produit ou de votre service innovant.

● POUR QUI ?

Toute entreprise implantée en Île-de-France.

● POUR QUOI ?

Financer un projet innovant : de l'étude de faisabilité au développement en passant par le prototype et l'expérimentation.

● COMBIEN ?

Une subvention jusqu'à 30 000 ou 100 000 euros selon le stade de développement du projet, avec la possibilité d'une avance récupérable jusqu'à 1 million d'euros. Pour les projets d'envergure, une avance récupérable jusqu'à 3 millions d'euros.

Plus d'informations :

www.iledefrance.fr/innovup



BACK'UP

LA SOLUTION 3 EN 1 POUR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

● POUR QUI ?

Les PME/PMI qui rencontrent des difficultés conjoncturelles ou des difficultés mettant en jeu leur survie et leurs emplois.

● POUR QUOI ?

Back'up se décline en trois volets : prévention, sauvegarde et reprise. Cette aide permet de : demander un prêt de trésorerie difficile à obtenir auprès des banques, financer un plan de sauvegarde ou de reprise visant au maintien des emplois menacés.

● COMBIEN ?

Un prêt de trésorerie de 300 000 euros maximum, une subvention de sauvegarde jusqu'à 300 000 euros ou une subvention jusqu'à 10 000 euros par emploi repris.



Plus d'informations :

www.iledefrance.fr/backup

L'AIDE AUX PROJETS COLLABORATIFS DE R&D

LA SOLUTION POUR FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE ENTREPRISES ET LABORATOIRES DE RECHERCHE.

● POUR QUI ?

Toutes les entreprises et laboratoires de recherche publics, localisés en Île-de-France, qui souhaitent travailler ensemble pour innover.

● POUR QUOI ?

Financer les dépenses des projets collaboratifs de R&D entre des entreprises et des laboratoires de recherche publics.

● COMBIEN ?

Une subvention allant jusqu'à 50 % des dépenses de R&D pour les entreprises, 100 % des coûts marginaux pour les organismes de recherche publics.

Plus d'informations : www.iledefrance.fr/projets-RetD

LE PRÊT CROISSANCE TPE-PME

● POUR QUI ?

Les TPE-PME de plus de trois ans et de moins de 50 salariés, dont l'essentiel de l'activité est en Île-de-France.

● POUR QUOI ?

Compléter le financement d'investissements matériels et immatériels.

● COMBIEN ?

Un prêt entre 10 000 et 50 000 euros par an sur cinq ans, associé à un prêt bancaire, à un financement participatif ou à un apport en capital, avec un différé de remboursement d'un an sans caution personnelle du dirigeant.

Plus d'informations :

www.iledefrance.fr/pret-croissance



LE FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE

● POUR QUI ?

Les TPE et PME.

● POUR QUOI ?

Limiter le montant de la caution solidaire du dirigeant demandée par les banques pour garantir un prêt.

● COMBIEN ?

Jusqu'à 70 % du montant de la caution solidaire demandée au dirigeant d'entreprise.

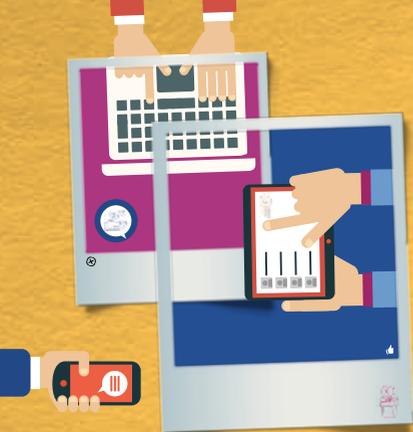
Plus d'informations :

www.iledefrance.fr/fonds-regional-garantie

Retrouvez les aides régionales aux entreprises dans l'outil interactif accessible sur : www.iledefrance.fr/aides-entreprises



La Région Île-de-France, autorité de gestion des fonds européens, soutient également les entreprises franciliennes via le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen de développement régional (Feder).
Toutes les informations : www.europeidf.fr



Région Île-de-France

35, boulevard des Invalides

75007 Paris

Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**